

SUPPRESSION DES FRAIS D'ITINÉRANCE DANS L'UNION EUROPÉENNE À PARTIR DU 15 JUIN 2017

Category: [Téléphonie mobile](#)

Tag: [Tableau d'honneur](#)



À partir du 15 juin 2017, les Européens n'auront plus de frais d'itinérance à payer quand ils se déplaceront dans l'Union européenne (UE).

Cela fait partie d'une demande constante des consommateurs.

Vous trouverez ci-dessous une fiche du site service-public qui vous donne les explications utiles :

[Suppression des frais d'itinérance dans l'Union européenne à partir du 15 juin 2017](#)

Si votre opérateur ne respecte pas ces nouvelles règles, contactez nous à l'adresse mail contact@adcfrance.fr

